

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC37

présenté par

Mme Piron, Mme Corneloup, M. Belhaddad, Mme Lise Magnier, M. Frébault, M. Grelier et
M. Boucard

ARTICLE 5

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« , Radio France et France Médias Monde »

les mots :

« et Radio France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à exclure France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias, dans un souci de cohérence.